

Auto moto école Laser
10 place René Duquaire
38230 PONT DE CHÉRU
Tel: 04/72/02/38/81
N° agrément : E2303800040



APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (A.A.C.) OU CONDUITE ACCOMPAGNÉE

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite permet aux personnes désireuses d'apprendre à maîtriser un véhicule de recevoir une formation à la conduite basée sur l'acquisition d'expérience en milieu protégé (présence d'accompagnateur). Il faut avoir au minimum 15 ans, sans limite d'âge, pour pouvoir s'inscrire à une formation en conduite accompagnée.

LES PRINCIPAUX ATOUTS DE CETTE FORMULE

Choisir une formation A.A.C. c'est avoir 3 chances sur 4 d'obtenir le permis du premier coup (contre 1 chance sur 2 pour ceux suivant la filière traditionnelle, ce qui entraîne une réelle économie financière.

Cette économie joue également en terme d'assurance puisqu'à l'obtention du permis, cette dernière accorde des avantages particuliers à une personne ayant effectué une formation A.A.C : diminution de la surprime jeune conducteur, voire même attribution d'un bonus !

De plus, on récupère 3 points par an (au lieu de deux) durant la période probatoire. (un stage post permis est possible pour gagner 6 mois)

Une personne en formation traditionnelle parcourt environ 350 kilomètres avec un moniteur, puis elle roule seule.

Une personne en A.A.C parcourt également lors de la formation initiale 350 kilomètres avec un formateur, et y ajoute 3000 kilomètres parcourus avec un adulte expérimenté avant d'être « lâchée » seule sur la route.

Plus on est formé tard, plus on a du mal à apprendre.

A 15 ans, un jeune a plus de facilités car il est encore en scolarité.

Confronté au cours de la conduite accompagnée à toutes sortes de situations, il acquiert très vite une expérience et devient moins accidentogène. Les parents peuvent ainsi être rassurés après l'obtention du permis puisqu'ils ont pu suivre leur enfant durant l'acquisition de son expérience de jeune conducteur et savent

qu'il est capable de s'adapter aux situations variées de conduite qu'il peut rencontrer (pluie, nuit, ville, montagne...)

De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12)

D'acquérir de l'expérience de conduite

De passer l'épreuve du permis de conduire à partir de 17 ans* En revanche,

il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans *conditions d'avoir

réalisé 1 ans de conduite accompagnée.

La conduite supervisée :

La conduite supervisée est recommandée pour les personnes manquant de confiance en elles et ayant dépassé la limite d'âge pour réaliser une conduite accompagnée (18 ans).

Elle permet un apprentissage moins « onéreux » de la conduite. En effet, grâce à la conduite supervisée, vous avez la possibilité de conduire beaucoup plus d'heures et en plus en compagnie d'un proche (un ami ou un membre de la famille).

La conduite supervisée a pour objectif de préparer à l'examen pratique du permis de conduire. Elle augmente considérablement les chances de réussir l'épreuve. Elle peut également être réalisée pour donner suite à un échec à l'examen pratique, ce qui permet de travailler les lacunes constatées par l'inspecteur et optimiser le temps passé en attente d'une nouvelle proposition de date d'examen. Enfin, la période sur laquelle s'étale la conduite supervisée est plus souple que celle de la conduite accompagnée (pas de durée minimum, au lieu d'un an), et le nombre de kilomètres inférieur (aucune obligation au lieu de 3 000). On préconisera tout de même une durée de 2 à 3 mois minimum et 1000 km minimum pour avoir le bénéfice de cette formation.

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser à condition d'avoir validé les 4 compétences du programme de formation.

D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

En résumé, l'expérience est un plus le jour de l'examen pratique, et donnera plus de chance à l'élève de réussir son permis.

Que ce soit en conduite supervisée ou en conduite accompagnée, indirectement le volume d'heure de formation est réduit et le niveau de l'élève sera augmenté, sans augmenter considérablement le coût de la formation.